

Codification acte médicale

Par anne, le 30/11/2012 à 18:14

Bonjour,

Aprés une télé-transmission tardive (un mois) je m'aperçois que le dermato chez qui je me suis rendue a codifié les actes de biopsie comme "visite généraliste" j'ai donc été remboursée sur la base d'une visite et non d'actes de biopsie. Qui plus est ce dermato apparait dans les codifications comme "généraliste" et non "spécialiste". Avant de me rendre à la CPAM, avez vous un éclairage ? Quel intéret pour un praticien de ne pas mettre les bonnes codifications ? ai je un recours possible pour obtenir une autre codification (actes de biopsie qui sembleraient mieux remboursés) ?

Cordialement